

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	133 (1982)
Heft:	7
Artikel:	Vocation et sylviculture des forêts de la Côte vaudoise
Autor:	Gardiol, P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-764919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vocation et sylviculture des forêts de la Côte vaudoise

Par *P. Gardiol*, Aubonne

Oxf.: 904:(494.45)

Il est une particularité de quelques arrondissements privilégiés de grouper des secteurs forestiers bien délimités et destinés à des vocations, voire à des sylvicultures nettement différenciées. L'arrondissement cantonal n° 14 d'Aubonne est l'un de ceux-ci, partagé qu'il est en 5 secteurs d'intérêt, étirés sur 12,5 km de l'Aubonne au nord-est à la Promenthouse au sud-est. Il comprend, d'aval en amont, la zone riveraine du Léman tout d'abord, avec ses belles propriétés arborisées, puis la Côte proprement dite dominant de ses frondaisons les coteaux viticoles, parsemée de mas forestiers imbriqués, les pentes jurassiennes consacrées à la forêt et enfin les crêtes sommitales du Jura avec ses domaines sylvo-pastoraux. Grande diversité certes, mais originalité qui permet d'appliquer, sur des complexes étendus, des sylvicultures qui soient personnifiées.

La Côte, objet de ce papier, dans ce complexe de 6 300 ha de forêts, n'en occupe que 450 ha environ, le 7 %. Accrochées à une pente abrupte, les forêts qui la recouvrent ne sauraient jouer un rôle économique intéressant. Leur composition naturelle, les conditions difficiles de gestion, leur situation particulière dans l'ensemble esthétique de la région les soustraient à une vocation de haute production, d'intérêt économique. C'est donc une autre orientation que le sylviculteur doit prendre, qui l'écarte, et c'est tant mieux, des préoccupations de la seule productivité.

La Côte forestière tire son originalité de son aptitude à agrémenter de ses frondaisons un cadre géographique remarquable, dont l'élément essentiel se situe toutefois au niveau des coteaux viticoles. Pentes douces inclinées vers le lac, artistiquement modelées par l'érosion des moraines rhodaniennes, parfois creusées assez profondément par de petits sillons arborisés, parsemées de charmants villages vignerons. La Côte viticole possède en elle-même un caractère d'humanité qui lui confère l'agrément de vivre; ce sont les vignobles dont la douceur, et la valeur des produits, communiquent à ceux qui ont la chance d'y résider bien-être et amabilité. Mais trop de douceur pourrait prédisposer à la torpeur, et c'est ici comme si la nature y avait pensé et voulait en préserver les bénéficiaires: elle a bordé ce coin de pays

d'une côte abrupte, un peu rebutante, découpée par de petits vallons charmants certes, mais sauvages et d'accès assez difficile. Contraste vivifiant peut-être, mais contraste flatteur auquel le sylviculteur ne peut, ne doit pas être insensible. Il serait, à ce seul plan déjà, insensé de modifier profondément, par une sylviculture «radicale», la composition naturelle des peuplements forestiers qui recouvrent cette Côte pour satisfaire au souci — que certains préconisent comme primordial — de la rentabilité. La conservation de la forêt ne passe pas toujours par un simple maintien cadastral de sa surface, mais aussi — de plus en plus nombreux sont ceux qui en sont conscients — par celui de la préservation d'un paysage. C'est le cas à la Côte et c'est la préoccupation du sylviculteur qui doit choisir les moyens d'action qui tout en même temps sauvegardent et perpétuent un couvert forestier en harmonie avec le vignoble, dont il est l'écharpe, à l'image de celle qui drape les épaules d'une belle fille.

Mais de quels moyens dispose-t-il? Sur quels fondements asseoir une sylviculture conforme à cette option forestière, qui soit art plus que technique?

Il y a d'abord les essences autochtones, dont la variété des formes, des aspects, des teintes ferait le bonheur de la palette d'un peintre. Il y a la diversité topographique de croupes, d'arêtes, de flancs et de vallons qui bannit la monotonie. Il y a l'hétérogénéité de nature des sols selon qu'ils appartiennent à des crêtes morainiques délavées ou à des fonds de réception argileux, frais, mouilleux parfois, à des falaises d'où pointent çà et là des bancs de poudingue. Il y a des nuances climatiques imputables aux différences d'exposition, donc de luminosité, voire d'altitude (500 à 800 m). Bref, une gamme étendue d'éléments fondamentaux qui stimulent la sensibilité du forestier, qui l'incitent à faire œuvre de collaborateur de la nature. Collaborateur, oui! Il pourrait laisser la nature «faire», mais qu'en résulterait-il si ce n'est le désordre broussailleux, la disparition périodique des essences de lumière hautement esthétiques, le vieillissement uniforme avec sa cohorte de conséquences au niveau de la régénération des peuplements?

Pour conserver la beauté pérenne des futaies, il faut aider la nature, la diriger; le forestier fera alors œuvre d'artiste. Il règlera le choix des espèces par des interventions judicieuses au niveau de leur répartition, selon leur caractère propre mais aussi en un savant dosage artistique. Il favorisera le développement harmonieux des plus belles tiges. Il appliquera une méthode pertinente de régénération — et ce n'est de loin pas chose facile —, celle qui tout en même temps assure la conservation des espèces désirées mais aussi qui ne rompe que le moins possible l'uniformité généralisée du complexe forestier!

Belle tâche! Mais combien ardue, combien risquée; tâche qui fait appel à la sensibilité, à l'abnégation! Belle tâche, certes! Mais qui en assumera les frais? Cette sylviculture ne saurait être rentable; elle serait même largement déficitaire!

Pour résoudre le dilemme, il faut admettre des concessions au principe de base et agir de façon à sauvegarder l'essentiel: l'aspect naturel de ce qui est visible à partir du littoral lémanique. Quant au solde de la surface, flancs et profondeur des vallons, il peut être consacré à une culture rémunératrice de résineux. L'apparent conserve ainsi une répartition naturelle d'essences autochtones, avec simple adjonction de quelques groupes de mélèze; l'invisible sera couvert de douglas surtout, d'*Abies grandis*, d'épicéa, et même de sapinières jardinées au profond des vallons, transition acceptable avec les hêtraies à sapin du Plateau. C'est ainsi que la représentation des résineux pourrait atteindre le 35 à 40 % du volume total en futaie modèle et leur revenu assurer le financement de l'entretien des peuplements de feuillus déficitaires.

Option proposée, option approuvée, mais récemment seulement. Il s'agissait dès lors de la satisfaire. C'est la tâche du technicien.

Jusqu'au début du siècle, les forêts de la Côte, comme il était fréquent à l'époque, étaient traitées en taillis simple: bois de feu avec les essences ordinaires, bois pour échalas des taillis de châtaignier, voire d'acacia. Aucune production de bois d'œuvre.

Dès 1892, date du premier plan de gestion, cette sorte de régime est progressivement abandonnée. Celui de la haute futaie lui est substitué, tout en conservant le principe de la forêt feuillue autochtone. L'esthétique primait déjà la productivité et on peut s'en réjouir. Il est tonique de découvrir combien le forestier de la fin du siècle dernier faisait de l'écologie sans le savoir – comme M. Jourdain. Conversion donc est appliquée par vieillissement et «sélectionnement» des taillis, les derniers peuplements atteints étant ceux de châtaignier au moment où l'échalas résineux imprégné relaie l'échalas refendu de châtaignier.

Trois quarts de siècle d'application de ce système sylvicultural. Les éclaircies sélectives ont traversé les anciens taillis, qui ont atteint progressivement la forme régulière de la vieille futaie. Et la régénération? Une certaine partie de ces peuplements ont subi le passage des coupes successives jusqu'à la coupe définitive et ont été remplacés par des massifs de francs-pieds, donc de haute futaie de feuillus, jeunes, très jeunes encore. L'efficacité de ce traitement, le seul praticable avec les feuillus autochtones, ne peut se concevoir toutefois sans un effort constant d'entretien des jeunes massifs et un effort financier certain.

C'est des années 60 que date l'orientation de la sylviculture actuelle: compromis indispensable entre le maintien et l'entretien des feuillus en exposition apparente, culture de résineux ailleurs. Les premières plantations étendues de résineux dans les vallons datent de 1963. Tournant important de la sylviculture! Sur le plan pécuniaire, gros sacrifice demandé aux propriétaires, les communes, qui – et c'est curieux – n'ont jamais fait appel à la manne cantonale et fédérale pour financer ces conversions et transformations

successives. Lourd sacrifice aujourd’hui dont les effets ne sauraient se manifester sur les résultats de la gestion que dans 40 à 50 ans.

Seule ombre au tableau, la résistance de certains milieux dits scientifiques, mais plus écologistes que scientifiques dans les faits, qui estiment avoir trouvé en lieux d’exposition plein sud un écotype à conserver pour la sauvegarde de sa flore spéciale, de son avifaune variée et de la richesse de variétés de ses insectes. La preuve n’est cependant pas encore fournie que cette particularité n’est pas seulement liée à la composition des boisés mais aussi au régime de traitement. S’il ne s’agit que d’une conservation des essences autochtones, il serait possible de convertir le taillis en haute futaie riche en châtaigniers, ce qui serait une rareté et certainement un attrait pour la région; s’il importe au contraire de maintenir du taillis pour la conservation de la flore et de la faune, il n’y aurait qu’à procéder comme auparavant. Problème non résolu, concrétisé pour l’instant par une non-intervention avec vieillissement incontrôlé de taillis qui se ferment, anéantissant du même coup la flore, les oiseaux et les insectes. Mais surtout, exemple de l’incohérence, malheureusement, de ceux qui croient défendre la nature en lui laissant le champ libre.

Quoi qu’il en soit, option a tout de même été prise de convertir en haute futaie tous les peuplements autres que châtaigneraies, et d’attendre pour celles-ci . . .

Le vieillissement des futaies, surtout lorsqu’elles sont issues de taillis, s’accompagne immanquablement d’une baisse de production. Les forêts des deux domaines communaux sous contrôle ont perdu en 55 ans le 35 % de leur accroissement global, celui-ci passant de 6,6 à 4,3 m³/ha/an. Pour la même période, le volume sur pied a passé par contre d’environ 100 à 250 m³/ha. Il est bien tard aujourd’hui pour rectifier ces trajectoires divergentes, mais l’essai en vaut la peine. Il ne peut toutefois s’envisager que par le biais d’une réduction du matériel sur pied, matériel vétuste sans valeur marchande; il doit être remplacé au plus vite par une nouvelle génération mais de francs-pieds cette fois. La possibilité doit donc transcender l’accroissement. C’est ce qui a été tenté auprès des deux communes considérées. Avec prudence cependant, pour ne pas choquer les esprits, c’est une exploitation annuelle de 5,7 m³/ha qui a été proposée; mais cela doublait déjà le montant de la possibilité antérieure (+ 116 %). Cette proposition, et c’est compréhensible, a surpris les municipalités. Elle s’est même heurtée à leur résistance — ô combien l’entendement a évolué en 30 ans — et même au refus de l’une d’elle d’appliquer la norme proposée. Cette prise de position regrettable est malheureusement impossible à contourner selon la législation vaudoise qui n’accorde aucun pouvoir d’obliger le propriétaire concerné à exploiter l’entier de la possibilité. Pour obtenir l’adoption du plan de gestion par la municipalité, il a donc fallu composer et arriver à une solution boiteuse qui, si elle permet d’enrésiner partiellement selon le programme, ne fait que ren-

voyer à plus tard, et dans des conditions combien plus difficiles, la résolution du problème. Puissent simplement les directives du plan accepté par la commune voisine être réalisées pour servir d'exemple à tous les propriétaires des forêts de la Côte vaudoise!

Zusammenfassung

Bestimmung und waldbauliche Behandlung der Wälder der Côte vaudoise

Die Wälder der Côte vaudoise, ein wichtiges ästhetisches Landschaftselement, sollen ihren natürlichen Charakter als Laubholzmantel behalten. Die damit verbundenen finanziellen Probleme können durch vorsichtiges und diskretes Einbringen von Nadelhölzern gelöst werden.

Übersetzung: *A. Bürgi*